

▶ SITES de
RENCONTRE

RENCONTRE
RENCONTRE



Le grand amour

ou la grande arnaque?



► Une inscription gratuite qui peut coûter cher

Vous pouvez parfois vous inscrire gratuitement sur un site de rencontre. Vérifiez dans les conditions générales à quels services cette inscription vous donne accès et si celle-ci est suivie d'un abonnement payant. Les tarifs des sites de rencontre sont parfois flous ou affichés d'une façon peu claire (par exemple en «petits caractères»).



1 mois ou 6 mois?

Les prix affichés par certains sites de rencontre sont parfois trompeurs. Vous pensez au premier coup d'œil qu'un prix donné couvre une période de 6 mois. Or, il apparaît postérieurement que ce montant ne couvre qu'un mois et que vous devez payer au final six fois cette somme. Cette pratique est trompeuse et, donc, illégale. Pour éviter les mauvaises surprises, il est important de lire attentivement les informations qui vous sont communiquées lors de la procédure d'inscription. Avant de confirmer votre adhésion, vous devez connaître le montant total à payer, la période d'adhésion, les services dont vous pouvez profiter,... Si vous ne disposez pas de ces informations, abstenez-vous.

Lorsque vous vous inscrivez sur un site de rencontre, vous disposez d'un délai de

Vous regrettez votre inscription?

rétractation de 14 jours dans l'UE pour renoncer à votre adhésion sans frais et sans motif.

Si vous avez déjà payé les frais d'inscription, le site de rencontre devra vous rembourser dans les 14 jours. Si vous avez utilisé le service avant l'expiration de ce délai, le site pourra déduire de ce remboursement une somme proportionnelle au service fourni compte tenu de la période totale de votre inscription.



► Renouvellement automatique

Si vous ne résiliez pas à temps votre souscription de, par exemple, 6 mois, il est probable que votre contrat soit reconduit tacitement et qu'une nouvelle somme vous soit exigée ou prélevée de votre carte de crédit. Vous devez cependant en être informé clairement. La clause de reconduction tacite doit au moins être reprise dans les conditions générales. En Belgique elle doit même figurer sur la confirmation d'inscription. A défaut, vous pourrez contester la reconduction tacite de votre contrat.

▲ Mettre fin au contrat

Pour savoir quand et comment résilier votre contrat, lisez les conditions générales. Si vous vous êtes inscrit sur un site belge, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans frais dès qu'il a été reconduit tacitement. Un délai de préavis (de maximum 2 mois en Belgique) devra être respecté.





Belge?
Européen?
International?

Avant de vous inscrire sur un site de rencontre, vérifiez les coordonnées principales du site. S'agit-il d'un site belge ? Un site qui se termine par «.be» n'est pas nécessairement belge. Il faut tenir compte de l'adresse du siège social.

Si vous ne retrouvez pas celle-ci clairement et facilement sur le site, méfiez-vous. Sachez que vous êtes mieux protégé sur un site belge ou un site d'un autre Etat membre de l'UE que sur un site hors de l'UE.





▲ Trop beau pour être vrai?

Vous êtes contacté par des personnes qui semblent « trop belles pour être vraies » ? Méfiez-vous des faux profils. N'importe qui peut créer un profil attrayant à l'aide d'une photo séduisante mais fausse. Si un contact vous réclame de l'argent, pour quelque raison que ce soit (démarches administratives pour vous rendre visite, raisons médicales, difficultés financières,...), ne donnez pas suite.



Selon la méthode de paiement, vous êtes plus ou moins protégé. Si vous payez au moyen d'une carte de crédit et que vous êtes victime

Moyens de paiement

d'une arnaque, vous pouvez contester le paiement auprès de l'émetteur de votre carte de crédit. Si vous payez au moyen d'un virement, seul le montant communiqué est prélevé de votre compte. Mais, en cas d'arnaque, il sera perdu. Evitez les systèmes de paiement tels que Western Union qui sont conseillés uniquement pour des transferts d'argent vers des membres de votre famille et des amis à l'étranger.



Plus d'infos?

Vos droits de consommateur ne s'arrêtent pas à la frontière. Vous rencontrez un problème lors d'un achat dans un autre État membre de l'UE ? Tournez-vous vers le CEC Belgique et son réseau européen pour des informations, des conseils et un service d'assistance gratuits.

Cette publication émane du projet "réseau des Centres Européens des Consommateurs – ECC-Net" qui est subsidié par l'Union européenne dans le cadre du Programme d'action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs pour 2007-2013, par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et par Test-Achats.

La Commission européenne ne peut être tenue responsable du contenu de cette publication.

Editeur responsable : Edith Appelmans
Février 2012 - mise à jour novembre 2015

CEC Belgique
Rue de Hollande 13
1060 Bruxelles

tél. : 02 542 33 46
fax : 02 542 32 43
info@cecbelgique.be
www.cecbelgique.be

